

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
5 Avril 2019**

OBJET : Désignations à divers organismes.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 5 Avril 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Conseil consultatif d'école de l' ÉSPÉ (école supérieure du professorat et de l'éducation)
Aix-Marseille Université
1 membre : Madame MIQUELLY

Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
(CODERST)
1 suppléant (remplacement) : Monsieur GENZANA

Etablissement public autonome Louis Philibert - Puy Sainte-Réparate :
1 membre (remplacement) : Monsieur CAMPARIOL DGA de la Solidarité

Conseil d'administration du centre de ressources, d'expertises et de performances sportives
(CREPS) de la région PACA
1 membre (remplacement) : Madame BRUNET

Commission départementale de la sécurité routière (2 sections)

Section "manifestations sportives" : 1 membre et 1 suppléant :

Membre : Monsieur GENZANA,

Suppléant : Madame BRUNET.

Section "agrément des gardiens de fourrières automobiles et de leurs installations" :

1 membre et 1 suppléant :

Membre : Monsieur REY,

Suppléant : Monsieur MALLIÉ.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée